

MESSAGE N° 58 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

INTRODUCTION

Selon l'article 57 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le contrôle externe de la comptabilité et des comptes annuels est assuré par un organe de révision externe désigné par le Conseil général, sur proposition de la commission financière.

CONTEXTE

Depuis l'exercice 2020, les comptes communaux sont révisés par Fiduconsult Bulle SA. Son 2^e mandat de trois ans est arrivé à échéance avec la révision des comptes 2025. Un nouveau mandat doit être attribué pour les exercices 2026, 2027 et 2028. Le mandat d'un organe de révision ne peut dépasser deux périodes de trois ans.

Sur cette base, un appel d'offres a été lancé auprès de six fiduciaires locales :

- Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle ;
- Gefid Conseil SA, à Marly ;
- Core Fiduciaire Revicor SA, à Fribourg ;
- Fidexpert SA La Gruyère, à Bulle ;
- PKF Fiduciaire SA, à Fribourg ;
- Fidustrust Révision SA, à Fribourg

OFFRES RECUES

A la suite de notre demande d'offres pour la révision des comptes communaux 2026, 2027 et 2028, cinq fiduciaires se sont manifestées positivement. Seul Fidustrust Révision SA n'a pas répondu à notre appel d'offre.

- | | |
|--|-----------------|
| • Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle | CHF 6'938.00 HT |
| • Fidexpert SA La Gruyère, à Bulle | CHF 7'500.00 HT |
| • Gefid Conseil SA, à Marly | CHF 7'650.00 HT |
| • Core Fiduciaire Revicor SA, à Fribourg | CHF 8'000.00 HT |
| • PKF Fiduciaire SA, à Fribourg | CHF 8'500.00 HT |

Le choix de l'organe de révision incombe à la commission financière. L'Exécutif prend acte des offres et n'émet aucune recommandation.

CONCLUSION

En conclusion et conformément à l'art. 59 al. 1 let. d du Règlement du Conseil général, la commission financière propose la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle comme organe de révision pour les comptes des années 2026, 2027 et 2028.